

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Jean-Yves ROUX, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN,

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

32. Maison de la petite enfance et de la parentalité

Monsieur GUILLON rapporte :

Les structures familiales ont fortement évolué en France comme au sein de la métropole nantaise. Sur le territoire orvaltais, un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale (diagnostic Convention Territoriale Globale) plus fortement

exposée à la précarité que les autres types de familles et constituée dans 82% des cas d'une mère avec un ou des enfants. On constate une surreprésentation de cette population dans les quartiers HLM de Plaisance (46%) et de la Cholière (28%).

Par ailleurs, les familles sont confrontées à l'émergence de nouvelles questions, telles que l'utilisation des écrans avant l'âge de 3 ans, nouveaux modes de communication par les jeunes (accès aux réseaux sociaux, utilisation de smartphones...) par exemple. Dans ce contexte, plus de deux parents sur cinq jugent aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle de parents.

Les parents ne sont bien sûr pas seuls face à ces questions : les différents services ou institutions que l'enfant fréquente (modes d'accueil du jeune enfant, école, activités de loisirs...), l'ensemble des adultes qui l'entourent (cercle familial élargi, cercle amical, professionnels de la petite enfance, de l'éducation, de l'animation...) contribuent eux aussi à son éducation et ont un impact sur son devenir. Les différentes politiques publiques portées par les élus et services de la Ville se déclinent de manière complémentaire pour conforter la nécessaire cohérence entre acteurs, rappelée par les orientations du Projet Educatif Global 2018-2022.

L'action publique auprès des parents, traditionnellement appelée « soutien à la parentalité », consiste à les accompagner dans cette responsabilité première d'éducation et de soin. Elle permet ainsi d'éviter ou de contenir des situations potentiellement appelées à faire l'objet, quelques mois ou quelques années plus tard, d'une prise en charge plus lourde. C'est en cela que la politique de soutien à la parentalité est un levier puissant au service des besoins sociaux identifiés.

Un ensemble de dispositifs est déjà mis en œuvre sur le territoire afin d'accompagner les parents : le Kiosque, le rendez-vous de parents, le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), la Petite Cabane, les accompagnements à la scolarité ont permis de confirmer la place du soutien à la parentalité.

Les acteurs susceptibles d'intervenir auprès des jeunes enfants et de leurs familles sont divers et s'inscrivent dans des organisations qui communiquent parfois trop peu entre elles : acteurs de santé (médecins de structure, services de PMI), psychomotricienne, CAMSP (Centres d'Action Médico-Sociale Précoce) services aux familles (Caisse d'allocations familiales, services d'aides à domicile), médiatrice sociale, associations et centres sociaux-culturels.

Une articulation permettrait d'offrir aux familles un parcours fluide d'accompagnement de l'enfant et de centraliser les dispositifs existants sur un seul lieu.

C'est pourquoi, cette gouvernance organisée autour du pilotage des dispositifs nécessite d'être réinterrogée aujourd'hui afin :

- De mieux prendre en compte les besoins et attentes des usagers et de s'appuyer sur les ressources et le pouvoir d'agir des parents eux-mêmes, quelle que soit leur situation, en leur permettant de se rencontrer dans un lieu autour de débats, de conférence, ou au sein d'un LAEP.
- De faciliter le développement d'offres innovantes et mieux adaptées à ces besoins en proposant des espaces d'informations spécifiques à une tranche

d'âge, comme un Espace Information Petite Enfance (EIPE) ou un lieu ressource de type parenthèse.

- De porter une attention particulière à certaines situations potentiellement difficiles : parents dont le tout petit est en situation de handicap, ou situation de handicap d'un ou des deux parents, en leur permettant de rencontrer des associations sur leur territoire lors de permanences comme avec l'association de « la Petite Cabane ».
- De veiller à la bonne articulation, dans une logique interinstitutionnelle, pour soutenir les parents dans leur rôle de parent (Espace Départemental des Solidarités, école des parents, CAF, UDAF, Autisme 44...).
- De développer des actions en promotion de la santé des plus petits et des femmes enceintes (nutrition, santé-environnement, sommeil, vaccination, etc.) avec le soutien de la PMI.
- De renforcer la mise en place d'animations liées à la prise en compte des besoins des jeunes enfants dans les dispositifs municipaux et associatifs tels que le Relais Petite Enfance, l'association des Petits Filous, ou des ateliers au service des parents et des enfants avec la psychomotricienne du service Petite Enfance.
- D'aménager des lieux et des offres à destination des jeunes enfants et de leurs parents pour favoriser l'éveil culturel et artistique des tout-petits, notamment des plus défavorisés, grâce à des associations qui développent des actions culturelles pour les tout-petits.

La Gobinière : lieu stratégique pour un accueil de la parentalité

Du fait de la délocalisation du multi-accueil de la Gobinière sur le site de la Ferrière, cet espace, déjà identifié en « maison de l'enfance », est déjà doté du matériel nécessaire à l'accueil des tout-petits. Il pourrait être requalifié de « maison de la petite enfance et de la parentalité ».

Il pourrait être revalorisé à destination de l'accompagnement à la parentalité, continuer d'accueillir Le LAEP « Roule Galette », les permanences de partenaires de la parentalité : Petite Cabane, animations du Relais Petite Enfance et proposer des créneaux nécessaires à d'autres organismes précités en faveur de l'accompagnement à la parentalité ou à la prise en charge des enfants confiés aux assistant·e·s maternel·le·s.

DECISION

Sur proposition de la commission Enfance Jeunesse et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame JEGO et Monsieur DERRIEN s'étant absentes pour le vote :

- **ADOpte** la proposition d'utiliser le site de la Gobinière en Maison de la petite enfance et de la parentalité, à compter de la rentrée scolaire 2021.

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 28 SEP. 2021
Et par publication le : 28 SEP. 2021

Extrait certifié conforme
Orvault, le 28 septembre 2021
Pour le Maire
Le Directeur général




Jean-François MAISONNEUVE